Image not found or type unknown

Caution invalide car mention manuscrite écrite par tiers??

Par **irinarose**, le **04/06/2012** à **19:45**

Bonjour
ma banque a accordé à ma petite entrepridse un découvert autorisé (que je n ai par ailleurs jamais signé).
Après avoir supprimé ce découvert et m'avoir envoyé au service contentieux avc qui je n'ai pu discuté, la banque aujourd'hui ferme mon compte et souhaite faire jouer la caution solidaire.
Question: la caution solidaire a certes signé le document mais n'a pas rempli de sa main toutes les mentions manuscrites (il n'a rien écrit de sa propre main)
Question qu'en est il de la validité de la caution? (je ne remets pas en cause le fait que je doive payer mais la banque ne veut rien entendre ni même un échéancier et veut simplement actionner la caution)
merci de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés